

## REGLEMENT FINANCIER -TARIFS 2024-2025 FRAIS DE SCOLARITE

		<u>Ecole Sainte Bernadette</u>			<u>Collège Saint Jean Bosco</u>	<u>Lycée Général Saint Jean Bosco</u>	<u>Lycée Professionnel Les Cordeliers</u>
		Elèves Clusiens	Elèves de Scionzier-Marnaz	Autres Communes			
Tarif	Votre Revenu fiscal de référence	Contribution mensuelle frais de scolarité sur 11 mois :					
<b>Dernier avis d'imposition sur les revenus à fournir obligatoirement</b>							
<b>Sans ce justificatif le tarif maximum sera automatiquement appliqué.</b>							
<b>A</b>	< à 24 000 €	59,36 €	70,64 €	80,27 €	80,73 €	99,73 €	96,27 €
<b>B</b>	de 24 001 € à 36 000 €	60,00 €	71,36 €	81,09 €	81,55 €	100,73 €	97,27 €
<b>C</b>	de 36 001 € à 48 000 €	61,18 €	72,82 €	82,73 €	83,18 €	102,73 €	99,18 €
<b>D</b>	de 48 001 € à 60 000 €	63,00 €	75,00 €	85,18 €	85,64 €	105,82 €	102,18 €
<b>E</b>	> à 60 000 €	65,55 €	78,00 €	88,55 €	89,09 €	110,09 €	106,27 €

Pour tous, validation des inscriptions/ré-inscriptions forfait de 45 €  
Ce forfait ne sera pas remboursé en cas de désistement après le jour de la rentrée en septembre.

### Tarifs mensuels supplémentaires :

#### Classes à Thèmes

- Classes de 6emes pour les thèmes de 6emes (sauf classe ski) 14,55 €
- Classes Ski de la 6eme à la 3eme pour les élèves skieurs alpins (voir conditions) 9,09 €
- Option Monitorat au lycée Général 81,82 €
- Classes de Lycée Professionnel (sauf 3PM) pour les sorties et forfait EPS 7,27 €
- Classes de 3PM Lycée Professionnel pour les sorties et forfait EPS 14,55 €

#### Forfait Fournitures - TP - Photos

- Ecole Sainte Bernadette 4,09 €
- Collège Saint Jean Bosco 5,00 €
- Lycée Saint Jean Bosco ajustable selon les options choisies 2,73 €
- Lycée Professionnel les Cordeliers ajustable selon les options choisies 2,73 €

#### Les Réductions :

réduction annuelle de 50 euros pour le 2eme enfant scolarisé, 200 euros pour le 3eme enfant scolarisé, et 300€ à partir du 4eme.  
**Bourses d'Etat** possibles pour les élèves du Collège et des Lycées. Information sur Ecole Directe en début d'année scolaire,

#### Autres Facturations :

**Le Péri-scolaire**, Etude et Garderie pour l'Ecole Sainte Bernadette : les tarifs sont disponibles sur demande auprès du secrétariat.  
Facturation à chaque période de vacances scolaires, à régler par chèque, espèces ou carte bleue (factures non prélevées)

## REGLEMENT FINANCIER -TARIFS 2024-2025 RESTAURATION SCOLAIRE

	DP1 = l'élève mange 1 jour /semaine	DP2 = l'élève mange 2 jours /semaine	DP3 = l'élève mange 3 jours /semaine	DP4 = l'élève mange 4 jours /semaine
Tarif mensuel restauration sur 11 mois :	29,18	55,45	81,71	105,05
<b><u>Ecole Sainte Bernadette</u></b>	--- > Régularisation en fin d'année des sorties, voyages, stages...			
<b><u>Collège et Lycée Général</u></b>	--- > Régularisation en fin d'année des sorties, voyages, stages, et dates de fin des cours...			
<b><u>Lycée Professionnel les Cordeliers</u></b>	--- > Régularisation en fin d'année des sorties, voyages, stages, et dates de fin des cours... Facturation, suivant les classes au prorata des périodes de stages en entreprise.			
Le Repas occasionnel	10 €			

### L'inscription au Restaurant Scolaire

**Vous choisissez un DP Les jours choisis sont fixes** : l'élève déjeune au restaurant scolaire tous les lundis, mardis...  
Début septembre, vous choisissez le(s) jour(s) de repas, et le DP correspondant (1 jour-->DP1, 3 jours --> DP3...)

**Les semaines Paires ou Impaires** : vous inscrivez vos enfants au DP correspondant au(x) jour(s) fixe(s)  
(ex : tous les Lundis et mardis+le jeudi des semaines impaires--> j'inscris DP2 Lundi+Mardi -- le jeudi sera facturé en jour variable)

**Les changements de DP sont possibles la semaine précédent chaque période de vacances scolaires.**

**Vous devez vous connecter à votre espace Ecole Directe** pour modifier si besoin les jours et le régime de votre enfant.  
Un avoir ou un complément de facturation est alors établi au prorata des périodes.

### **Les Absences remboursées au tarif de 7,00 € :**

Pour les élèves de maternelle, **uniquement**, en raison de leur jeune âge et pour soulager leurs journées, il est possible d'annuler occasionnellement un ou des repas, et d'être remboursé **à condition de se désinscrire 8 jours à l'avance.**

Les absences maladie ou cas de force majeure, d'une durée égale ou supérieure à 4 jours consécutifs. **Avec certificat médical**

Les sorties scolaires (voyages-sortie journée), semaines de stages (sauf LP)... sont régularisées automatiquement en fin d'année, et déduites du prélèvement de juillet. **VOUS N'AVEZ PAS BESOIN D'AVERTIR L'ETABLISSEMENT.**

### **Les Absences non remboursées :**

Les absences ponctuelles ne sont pas remboursées, **elles doivent juste être signalées à la Vie Scolaire**

**Le pourcentage de répartition entre parents séparés est le même que celui choisi pour le partage des frais de scolarité.**

**Le mode de règlement est le même que celui que vous aurez choisi pour le paiement des frais de scolarité.**

Par prélèvements mensuels sur 11 mois (RIB obligatoire), par chèque, ou CB sur facturation trimestrielle, en octobre, janvier avril.